

**Mairie du MOLAY-LITTRY**  
**Calvados**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 FÉVRIER 2023**

Présents : Mrs BERTIER, MARIOTTI, Mme MOTTIN, Mr FURDYNA, Mr PHILIPPE, Mme LE BATARD, Mrs PLINE, DIMESIC, Mme LÉONARD, Mr VILLEDIEU, Mmes LEGOUPIL LAVAL, Mrs DEFRANCE, MORICE, Mmes AGNÈS, EUDES, DUPONT.

Absents Excusés : Mmes GODARD, PHILIPPE, MR MAHIEU, Mme LEPETIT LECOINTRE, Mr MAHEUT

Secrétaire : Mme DUPONT

Pouvoirs : Mme GODARD a donné pouvoir à Mme LE BATARD  
Mme PHILIPPE a donné pouvoir à Mme EUDES  
Mr MAHIEU a donné pouvoir à Mme AGNÈS  
Mme LEPETIT LECOINTRE a donné pouvoir à Mme LAVAL

**2023/014 : DÉMISSION CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Mme Adeline BUTET, Conseillère Municipale, à compter de ce jour, tenant compte de son courrier du 27 Février 2023.

Le Conseil Municipal a pris acte de cette décision et remercie celle-ci pour son investissement au cours de son mandat d'élue.

Selon la législation en vigueur, Mr Jérôme MARY 25<sup>ème</sup> de la liste de candidature des élections municipales du 15 Mars 2020 pourra intégrer le Conseil Municipal.

**2023/015 : RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT GERMAIN**

Mr François JACQUEMARD, architecte du patrimoine a présenté au Conseil Municipal les travaux de restauration à envisager au niveau de la tour du clocher et de la voûte du chœur de l'église St Germain.

Ceux-ci sont estimés à 182.827 euros HT auquel s'ajoutent des honoraires de 14.600 euros HT pour le suivi de ce chantier.

Le Conseil Municipal sollicite une aide auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), auprès du Conseil Départemental et auprès du Conseil Régional pour le financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager les démarches nécessaires pour la constitution de ces dossiers auprès de ces diverses entités.

**2023/016 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022**

La séance du Conseil Municipal ayant pour objet le vote du Compte Financier Unique, le Conseil Municipal désigne en vertu de l'article L 2121-14 du code des Collectivités Territoriales, Mme Brigitte MOTTIN, Adjointe aux Finances, présidente de séance.

Le Compte Financier Unique est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable que se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Avant de procéder au vote de celui-ci, le Maire quitte la séance.

## 2023/017 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 : BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal a pris en compte les résultats de l'exercice 2022 du budget principal arrêté comme suit :

### SECTION INVESTISSEMENT :

- Résultat de l'exercice : déficit : 55 464,25 euros
- Résultat cumulé : déficit de l'année antérieure 2021 : 78 234,66 euros  
et déficit de l'année 2022 : 55 464,25 euros

Soit un déficit de 133 698,91 euros.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Résultat de l'exercice : excédent : 469 557,83 euros
- Résultat cumulé : excédent de l'année 2021 : 365 205,68 euros  
et excédent de l'année 2022 : 469 557,83 euros

Soit un excédent de 834 763,51 euros.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le compte financier unique 2022 à l'unanimité.

### AFFECTATION DU RÉSULTAT :

Après avoir pris en compte le résultat de l'année 2022, le Conseil Municipal décide d'affecter d'une part 268 931,14 euros à l'article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) sur le budget primitif 2023 cela couvre les restes à réaliser et le déficit d'investissement et d'autre part de prendre à l'article 001 le déficit d'investissement 133 698,91 euros et à l'article 002 (excédent de fonctionnement) 565 832,37 euros. Les restes à réaliser en dépenses sont 135 232,23 euros.

## 2023/018 : COMMISSION MUSÉES

Mme AGNÈS, Conseillère Municipale, a présenté au Conseil Municipal les diverses animations qui se dérouleront au cours de l'année 2023 au sein des deux musées ainsi que les diverses actions engagées pour améliorer la communication.

Pour le fonctionnement, des besoins ont été recensés pour le budget.

Le Conseil Municipal a pris connaissance des projets qui seront développés sur les sites :

- Visites personnalisées des Musées sur réservation, une fois par semaine
- La fête de la gastronomie en collaboration avec l'Intercom
- L'Escape Game du Musée de la Mine préparé par Mr LEMIÈRE Tony, par contre les modalités de fonctionnement sont à approfondir pour être opérationnel en 2024.

Sur le site du Moulin de Marcy, certains travaux doivent être finalisés pour rendre celui-ci plus attrayant.

Le Conseil Municipal a pris acte de ces aménagements pour les prendre en compte au budget 2023.

## 2023/019 : COMMISSION LOGEMENT

Le Conseil Municipal se félicite de l'aménagement du logement d'urgence situé rue Dahlenburg qui est opérationnel.

Deux logements communaux situés rue des Barres vont être rénovés avant d'être reloués.

En ce qui concerne la vente des deux logements situés rue Fosse Frandemiche, les démarches administratives sont en cours.

### 2023/020 : MISSION DE L'ADJOINT AUX ASSOCIATIONS

Mr PHILIPPE, Adjoint au Maire, a présenté au Conseil Municipal son action après des Associations qui tient compte du respect de la réglementation en vigueur.

Ce travail a pour but de protéger aussi bien les Associations que la Collectivité.

Il vient renforcer les liens de partenariat en définissant les droits et les obligations de chacun.

La Commission va se réunir le Mercredi 08 Mars 2023 pour définir le budget prévisionnel 2023 alloué aux Associations.

### 2023/021 : TERRAIN RUE DES MESLIERS

Le Maire informe le Conseil Municipal que la SAFER a exercé son droit de préemption sur le terrain situé « rue des Mesliers » section A n° 279 avec une contre-offre d'achat sur ce bien à hauteur de 28 000 euros.

Le Conseil Municipal a pris acte de cette décision et abandonne son projet d'acquisition de cette parcelle.

Le Conseil Municipal reste motivé et décide de poursuivre son action pour développer son projet environnemental (jardins partagés, reboisement, ruchers).

### 2023/022 : FACTURES D'ÉLECTRICITÉ

Le Conseil Municipal a pris connaissance des dernières factures d'électricité des bâtiments communaux et a pu constater la sérieuse augmentation de celles-ci.

Le Conseil Municipal sera vigilant sur l'utilisation et la gestion de ces bâtiments afin que chacun se responsabilise lors de l'occupation de ces lieux.

### 2023/023 : SANITAIRE PUBLIC

Le Conseil Municipal souhaite obtenir des aides pour le financement du projet d'installation de sanitaire public sur la place à proximité du pôle santé qui s'élève à 45 000 euros HT.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR, du DSIL et du Fonds Verts pour ce dossier.

Cet investissement sera inscrit au budget 2023.

### 2023/024 : CONTAINERS SEMI-ENTERRÉS

Le Conseil Municipal souhaite obtenir des aides pour le financement du projet d'installation de 6 containers semi-enterrés sur la place qui s'élève à 56 820 euros HT.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR, du DSIL et du Fonds Verts pour ce dossier.

Cet investissement sera inscrit au budget 2023.

#### 2023/025 : ZA LES PETITS CARREAUX

Le Conseil Municipal confirme sa décision concernant la cession d'une partie du chemin des Oiseaux, suite à son déclassement pour l'extension de la zone d'activité des Petits Carreaux.

Celui-ci précise que cette cession est faite au profit de l'Intercom Isigny-Omaha pour des motifs d'intérêt général et qu'elle est réalisée à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte correspondant.

#### 2023/026 : EMPRISE FONCIÈRE

Dans le cadre de la réflexion de la future implantation du siège social de l'Intercom Isigny Omaha, le Conseil Municipal accepte de confier la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes.

Cette division va permettre à l'Intercom de lancer cette étude, tout en sachant que des élus de la Commune seront intégrés dans cette réflexion.

#### 2023/027 : PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Monsieur VILLEDIEU, Conseiller Municipal, a présenté au Conseil Municipal l'étude de faisabilité concernant la pose de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments communaux.

Au vu de celle-ci qui paraît non satisfaisante pour la collectivité, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à ce projet.

#### 2023/028 : DISPOSITIF CARTES D'IDENTITÉ

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a récupéré le dispositif de délivrance des cartes d'identité et des passeports.

Le Conseil Municipal se félicite de la mise en place de ce nouveau service mis à disposition de la population.

Le Conseil Municipal est conscient que pour prendre en charge cette nouvelle mission, le recrutement d'un agent en catégorie C est nécessaire.

Le Conseil Municipal décide de créer cet emploi à temps complet, et autorise le Maire à prendre les dispositions nécessaires pour cette gestion, afin d'être opérationnel le plus rapidement possible.

#### 2023/029 : AMENDE

Monsieur MARIOTTI, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que la commune a été condamnée à une amende de 300 euros, pour l'infraction suivante : "usage d'eau pour l'arrosage pendant une plage horaire interdite par arrêté préfectoral, en juillet 2022".

Le Conseil Municipal a pris acte de cette décision.

#### 2023/030 : COMMÉMORATION

À l'occasion des festivités organisées les 10 et 11 juin 2023 pour la libération de la commune, un aviateur américain décédé au cours de cette opération sera mis à l'honneur.

Le Conseil Municipal accepte d'inscrire son nom sur le monument aux Morts de la Mine.

#### 2023/031 : CHEMINS COMMUNAUX

Monsieur VILLEDIEU, Conseiller Municipal, a fait un point sur l'entretien des chemins communaux.

Le samedi matin 11 mars 2023, une demi-journée sera organisée avec des bénévoles pour poursuivre cette action.

Le Conseil Municipal remercie l'ensemble des intervenants pour cet investissement.